



# FICHE PROGRAMME

## BILAN DE COMPETENCES

### L'accompagnement BILAN DE COMPETENCES

L'accompagnement alterne des **séances collectives** (groupe de 6 personnes maximum), et des **séances individuelles** (entretiens personnalisés). Ces séances sont assurées par des intervenants, maîtrisant l'analyse du travail et convaincu du bien-fondé du dispositif BILAN DE COMPETENCES.

Le **bilan de compétences** est une analyse de votre parcours de formation, de votre expérience professionnelle et personnelle qui permet d'identifier vos compétences, valeurs, motivations, intérêts.

Le but principal est de produire et de formaliser un projet à court, moyen ou long terme de façon à optimiser votre développement professionnel et personnel.

#### Cet accompagnement a 6 objectifs :

Le bilan de compétences concerne toute personne désireuse :

1. D'analyser ses aptitudes, ses compétences personnelles et professionnelles, ses motivations ;
2. De gérer ses ressources personnelles ;
3. D'organiser ses priorités professionnelles ;
4. D'utiliser ses atouts comme instrument de négociation pour un emploi, une formation ou en termes de choix de carrière.

#### Pour l'entreprise, c'est aussi l'occasion de :

5. Mieux organiser la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
6. Favoriser la gestion des carrières et la mobilité professionnelle.

Les étapes du Bilan de compétences :

1. Analyse du parcours professionnel et extra-professionnel
2. Identification des motivations, des aspirations, des intérêts
3. Analyse des logiques comportementales à l'aide de tests et de questionnaire d'auto-évaluation
4. Définition des potentiels d'évolution, des points de progrès
5. Ouverture de la réflexion sur des pré-projets d'évolution
6. Confrontation des pré-projets avec les réalités de l'environnement professionnel interne ou externe
7. Recensement des facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation du projet d'évolution professionnelle
8. Élaboration des projets d'évolution argumentés
9. Prévision des principales étapes de la mise en œuvre dans un plan d'actions
10. Rédaction et remise d'un document de synthèse (projets, compétences liées et les moyens à mettre en œuvre pour les réaliser)

#### Modalité d'évaluation

Le bilan de compétences donne lieu à la rédaction d'un document de synthèse en vue de définir ou de confirmer un projet professionnel, le cas échéant, un projet de formation

Les modalités d'accompagnement et méthodes mobilisées sont :

- retour sur parcours, entretiens semi-directifs, monographie des activités, verbalisation écrite de l'action.

# FICHE PROGRAMME BILAN DE COMPETENCES

## PRESENTATION DU DISPOSITIF

### CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

*Le bilan de compétences est une démarche individuelle, encadrée juridiquement par la Loi du 31 Décembre 1991 (R.6322-35), la Loi n° 2018-771 du 05 Septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », et donc les articles L6313-1, L 6313-4 et R 6313-4 à R6313- 7 du Code du Travail.*

*Le bilan permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations, afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ou une démarche de Validation des acquis de l'expérience (VAE). Il est mis en œuvre par des professionnels qualifiés qui sont tenus de respecter diverses obligations.*

*Il n'y a pas de pré-requis pour réaliser un bilan de compétences. Toutefois, lorsque le bilan de compétences est réalisé au titre du plan de développement des compétences (L 6312-1 du Code du Travail) ou dans le cadre d'un congé de reclassement (L 1233-71 du Code du travail), il doit faire l'objet d'une convention écrite conclue entre l'employeur, le salarié et l'organisme prestataire du bilan de compétences.*

### CADRE ET ETHIQUE PROFESSIONNELLES

#### Transparence de la démarche

Informer en amont des étapes, du coût et de la méthodologie de la prestation.

#### Les principes déontologiques de l'accompagnement sont :

- le volontariat de la démarche pour le candidat, la confidentialité et l'écoute active
- le respect du rythme du candidat, l'objectivité.

### DEONTOLOGIE ET CONFIDENTIALITE

Toute communication du bilan de compétence est soumise à l'accord préalable du salarié. Si le bilan est réalisé à l'initiative du salarié dans le cadre du CPF, la démarche reste personnelle et l'employeur n'en sera aucunement informé. Si le bilan est tripartite c'est-à-dire réalisé dans le cadre du plan de développement des compétences de l'entreprise, ou dans le cadre du congé de reclassement, cette dernière accompagne la démarche qui restera toutefois confidentielle. Ainsi, le prestataire ne peut pas communiquer les résultats détaillés et le document de synthèse à l'employeur sans l'accord du bénéficiaire.

Chaque intervenant de FREEDOM Portage est soumis à un devoir de confidentialité dans l'exercice de leurs activités professionnelles

**Mode de financement :** Compte CPF, OPCO, France Travail, financement personnel

**Tarifs :** entre 1800€ et 2650€ selon formateur, région, et techniques utilisées

**Organisation :** présentiel, distanciel et mixte possibles

Pour en savoir plus sur les sessions, complétez cette demande d'informations [Inscription à la VAE ou au Bilan de compétences](#)

Contact : Angélique ODIN 0590415865

**Accessibilité aux personnes handicapées :** Référent Handicap : Marie-Laure Sainte Croix –  
ml.saintecroix@freedomportage.com



# FICHE PROGRAMME

## BILAN DE COMPETENCES

N°	Nom de la prestation	Contenus	Nombre d'heures
1	<b>Phase Préliminaire</b>	- analyser la demande et le besoin du bénéficiaire ; - déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin ; - définir conjointement les modalités de déroulement du bilan ;	2 entretiens de 1h30  <b>Soit 3h00</b>
2	<b>Phase d'Investigation</b>	Permettre au bénéficiaire : - soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, - soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives	Test de 3h00  1 entretien de restitution de 2h00 (après analyse des tests)  Temps de recherche 9h00  1 entretien de régulation de 2h00  <b>Soit 16h00</b>
3	<b>Phase de Conclusion</b>	- s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation ; - recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ; - prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.	2 entretiens de 2h00 + 1 entretien bilan d'1h00 (bilan + évaluation du dispositif)  <b>Soit 5h00</b>
<b>Total programme</b>			<b>24 H 00</b>